

**MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE,
DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DE L'ALPHABETISATION**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE L'ALPHABETISATION
ET DE L'EDUCATION NON FORMELLE**



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté – Patrie



**ACTUALISATION DES CURRICULA D'ALPHABETISATION ET
D'EDUCATION NON FORMELLE AU TOGO**

Termes de référence

Octobre 2023

1. Contexte et justification

L'éducation en général, et l'alphabétisation en particulier, est considérée comme l'un des moyens les plus importants qui permettent de transmettre aux individus des connaissances et des compétences afin de libérer leur potentiel créatif pour contribuer à leur bien-être, à celui de leur communauté et de leur nation. La communauté internationale et tous les Etats ne ménagent aucun effort pour promouvoir une éducation de qualité et accessible à tous.

Au forum de Dakar 2000, la Communauté Internationale a pris l'engagement d'assurer une éducation de qualité à tous. Cette préoccupation a été prise en compte par la 49^{ème} session de la Conférence des Ministres de l'Education Nationale d'Afrique Francophone (CONFEMEN) tenue en 2001 à Dakar. Cette rencontre qui avait pour thème : « Stratégie de renforcement des Systèmes Educatifs » a orienté ses travaux sur l'analyse des programmes d'enseignement de l'Education de base dans les pays membres. A cette occasion, les participants ont unanimement décidé de promouvoir, au sein de leur organisation, l'élaboration des curricula basés sur « l'Approche par les Compétences » (APC), un produit issu de l'évolution de la recherche en apprentissage, rompant ainsi avec les programmes d'enseignement centrés sur des contenus encyclopédiques. Le choix de cette nouvelle approche pédagogique se justifie par le fait qu'elle permet à l'apprenant de s'initier à la résolution de problèmes de vie par le réinvestissement des savoir, savoir-faire et savoir-être acquis.

Depuis lors, l'ensemble du système éducatif, y compris le sous-secteur de l'AENF s'est engagé dans une vaste réforme de sa politique éducative. Ainsi, depuis 2014, le sous-secteur de l'AENF s'est doté d'une stratégie d'AENF pour la période 2014-2025 et de nouveaux curricula sur la base de l'APC. En vue d'être en phase avec le Plan sectoriel de l'éducation (PSE) 2020-2030, la stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle a été actualisée et validée pour la période 2024-2028. Cette dynamique engagée par le gouvernement vient répondre aux nouvelles exigences nationales et internationales.

Pour l'opérationnalisation de la nouvelle stratégie, des actions concrètes sont nécessaires en vue de l'amélioration des performances des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Il s'agit entre autres de :

- l'actualisation du curriculum d'alphabétisation de base et de post-alphabétisation et celui de l'éducation non formelle;
- l'actualisation des syllabaires et de leurs guides ;

- l'actualisation des calculaires et l'élaboration de leurs guides ;
- l'élaboration des manuels de post-alphabétisation ;
- l'élaboration du référentiel du cadre de formation.

L'une des préoccupations majeures du sous-secteur de l'AENF est de satisfaire à la sollicitation du plus grand nombre de demandeurs en leur offrant des programmes d'AENF de qualité et en répondant partout aux besoins spécifiques des cibles.

Les curricula élaborés en 2014 avaient pris en compte les recommandations des différents diagnostics réalisés. Mais depuis lors, même si tous les défis contenus dans lesdits curricula ne sont pas devenus caduques, il faudra reconnaître qu'ils ont substantiellement évolué à la mesure des nouvelles orientations politiques et stratégiques et face aux nouvelles données aux niveaux national et international. De plus, ces curricula n'ont véritablement pas été opérationnalisés pour le fait que le processus d'élaboration des matériels didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes n'a pu être mené à terme. Ainsi, pour les raisons susmentionnées et pour prendre en compte les recommandations de l'état des lieux du sous-secteur de l'AENF et de la stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle (2024-2028). Les curricula actualisés devront :

- prendre en compte les besoins socio-économiques et professionnels des groupes cibles (corps de métiers, groupements, commerçants, etc.) ;
- rendre les programmes diversifiés, attrayants et adaptés à l'ère des TICs ;
- axer les contenus de formation sur les métiers, les groupements de producteurs, les commerçants, etc.

Ces nouveaux curricula seront conçus dans un esprit de perfectionnement de l'existant et constitueront, non seulement un référentiel en matière d'enseignement/apprentissage, d'élaboration des programmes de formation, d'évaluation et de production de matériels didactiques performants, mais aussi permettront aux apprenantes et aux apprenants de développer des compétences qui leur permettent de faire face aux nouveaux défis en constante mutation. Ils permettront donc de prendre en compte les besoins éducatifs réels des groupes cibles dans leur diversité en les inscrivant dans une perspective d'évolution vers plus de compétences. Pour assurer l'effectivité de la prise en compte des besoins réels des acteurs, des apprenants et du monde du travail, un état des lieux s'avère nécessaire.

Ainsi, le curriculum dans ce contexte, est un ensemble organisé, structuré et intégré d'actions planifiées pour faciliter et rendre économique l'apprentissage des

apprenants. Il comporte les orientations générales (les finalités et les objectifs du système éducatif, les profils de sortie, les acteurs, leurs rôles et responsabilités, ...) ; les programmes et leurs contenus, les méthodes et les approches pédagogiques privilégiées, incluant le système d'évaluation des apprentissages congruent, les outils didactiques (y compris les manuels, le guide pédagogique, le guide de formation pour la mise à niveau des enseignants en place...) et les dispositions relatives à la formation adéquate des enseignants et autres acteurs de l'enseignement. Il a pour objectif de rendre l'apprenant le plus compétent possible, dans la résolution des problèmes de vie courante.

Un consultant, sera recruté pour accompagner la DGAENF dans le processus d'actualisation du curriculum d'alphabétisation de base et de post-alphabétisation et celui de l'éducation non formelle.

2. Objectifs de la mission

Il s'agit d'actualiser le curriculum d'alphabétisation de base et de post-alphabétisation et celui d'éducation non formelle.

De façon spécifique, le consultant devra s'atteler à :

- relever les forces et les faiblesses des curricula existants et d'identifier les aspects à améliorer ;
- actualiser les curricula existants;
- élaborer le guide d'appropriation des curricula.

3. Résultats attendus

A l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

Résultat 1 : un rapport des forces et des faiblesses des curricula existants et des aspects à améliorer est disponible.

Résultat 2 : un curriculum d'alphabétisation de base et de post-alphabétisation est actualisé

Résultat 3 : un curriculum d'éducation non formelle est actualisé ;

Résultat 4 : deux guides d'appropriation des curricula (un pour l'alphabétisation de base et de post-alphabétisation et un pour l'éducation non formelle) sont élaborés.

4. Livrables

Pour cette mission, les livrables attendus sont les suivants :

- Une note méthodologique de la conduite de la mission finalisée ;

- Un rapport des forces et des faiblesses des curricula existants et les aspects à améliorer ;
- Un curriculum d’alphabétisation de base et de post-alphabétisation actualisé
- Un curriculum d’éducation non formelle actualisé ;
- Deux guides d’appropriation des curricula (un pour l’alphabétisation de base et de post-alphabétisation et un pour l’éducation non formelle).
- Un rapport de mission.

5. Méthodologie

Un consultant est recruté pour l’ensemble du processus d’actualisation des curricula. Il sera accompagné par une équipe technique de la DGAENF.

Toute la démarche méthodologique repose sur une approche participative impliquant l’ensemble des parties prenantes : les ministères techniques ayant un intérêt direct ou indirect dans l’alphabétisation et l’éducation non formelle, le secteur privé, les organisations de la société civile actives dans le sous-secteur de l’AENF, les corps de métiers, les chambres de métiers, les organisations des populations bénéficiaires telles que les organisations paysannes, les groupements, les organisations de femmes, les collectivités territoriales, la communauté scientifique et technique, etc. ;

La mission se fera en application des principes méthodologiques suivants :

- Présenter et faire valider la démarche méthodologique, les outils (de collecte et d’analyse de données) et le chronogramme de la mission ;
- Présenter brièvement les théories pertinentes en matière d’alphabétisation et justifier son choix méthodologique ;
- Décrire en détail la théorie retenue pour son application dans la pratique ;
- Faire la revue documentaire (documents de politique, de stratégie et des curricula existants) ;
- Présenter (i) le rapport des forces et faiblesses des curricula existants et les aspects à améliorer (ii) une méthodologie pour l’actualisation des curricula d’AENF ;
- Actualiser les curricula existants en tenant compte des TIC;
Pour cette mission, le consultant animera les ateliers suivants :
- Atelier de cadrage méthodologique
- Atelier d’actualisation des curricula d’AENF (atelier de formation-production)
- Atelier de validation des curricula actualisés et de leurs guides d’appropriation

6. Durée et période d'exécution de la mission

La mission devra se dérouler sur une durée de 40 jours de travail à compter de la signature du contrat jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard.

7. Profil du consultant et procédures de sélection

Le consultant devra être un spécialiste en sciences de l'éducation avec le profil suivant :

- ✓ Il a une connaissance avérée de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, des formules alternatives d'éducation, notamment en Afrique ;
- ✓ Il a une expérience avérée en matière d'élaboration des curricula selon l'Approche par les compétences (APC) et l'Approche par les situations en AENF;
- ✓ Il a une expérience avérée sur les méthodes andragogiques ;
- ✓ Il a une expérience avérée en matière d'étude et d'évaluation des ressources en AENF ;
- ✓ Avoir conduit une mission d'envergure similaire ;
- ✓ Il est disponible durant la période retenue.

Pour cette mission, la méthode choisie est la « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût » (SFQC).